



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque pour les salariés partant à la retraite

Publié le 20 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À compter du 21 avril 2021, les salariés pourront bénéficier, avant leur départ volontaire à la retraite, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent. Un décret est paru le 20 avril 2021 au *Journal officiel* en application de la loi du 3 juillet 2020.

Proposée par l'employeur, elle permettra au salarié, avant son départ volontaire à la retraite, d'acquérir les compétences nécessaires pour :

- assurer sa propre sécurité, celle de la victime ou de toute autre personne et transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention ;
- réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée ;
- réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.

Cette sensibilisation se déroulera pendant l'horaire normal de travail.

Les organismes et les professionnels qui seront autorisés à dispenser cette sensibilisation devront remplir des conditions prévues par un arrêté.

A savoir : Cette sensibilisation pourra être adaptée en fonction des acquis des salariés (formations et sensibilisations déjà effectuées, profession).

Textes de loi et références

- Décret n° 2021-469 du 19 avril 2021 relatif à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/4/19/MTRT2109372D/jo/texte) (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/4/19/MTRT2109372D/jo/texte)
- Loi n° 2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/7/3/INTX1905986L/jo/texte) (https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/7/3/INTX1905986L/jo/texte)

Et aussi

- Quelles sont les obligations de l'employeur en matière de secourisme au travail ? [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31261) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31261)
- Premiers secours : création du statut de citoyen sauveteur [↗](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14174) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14174)

Pour en savoir plus

- Loi du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, lutter contre l'arrêt cardiaque et sensibiliser aux gestes qui sauvent [↗](https://www.vie-publique.fr/loi/269358-statut-de-citoyen-sauveteur-lutte-contre-arret-cardiaque) (https://www.vie-publique.fr/loi/269358-statut-de-citoyen-sauveteur-lutte-contre-arret-cardiaque) *Vie-publique.fr*
- Les défibrillateurs automatisés externes (DAE) [↗](https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/article/les-defibrillateurs-automatisees-externes-dae) (https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/article/les-defibrillateurs-automatisees-externes-dae) *Legifrance*

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide

- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0